

COMMUNE DE SAASENHEIM

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10 puis 11

A l'ouverture de la séance sont présents tous les membres : BOEHRER Emmanuelle, HARTMANN Christelle, HEBERT Laetitia, KOEBEL Patrice, LAUFFENBURGER Emilie, LAUFFENBURGER Julien, METZGER Cédric, MUNIER Tom, NEEFF Anne-Marie (arrivée en cours de séance), REYDON Delphine, UEBER Patricia.

Absents excusés :

- BALDENSBERGER Marc qui a donné procuration pour voter en son lieu et place à HEBERT Laetitia
- CARPENTIER Richard
- KURES Thomas qui a donné procuration pour voter en son lieu et place à HARTMANN Christelle
- WEISSMANN Peggy

Les points 1,3 et 5 ont été relatés en début de séance sous la présidence de l'adjoint au maire Julien LAUFFENBURGER. Madame la Maire a repris la présidence à son arrivée pour l'ensemble des autres points à l'ordre du jour (les points 2, 4 et 6)

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

- **Secrétaire de séance :** HARTMANN Christelle
- **Dernier procès-verbal :** Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2°) RESSOURCES HUMAINES – REGIME INDEMNITAIRE :

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR : Vu le départ à la retraite de la secrétaire de mairie en fin d'année 2026 **Après avoir entendu** l'exposé de Mme la Maire sur le choix de la candidate retenue, exerçant déjà les fonctions de secrétaire de mairie **Après avoir**

Délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **Décide de créer** un emploi permanent sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026 pour une durée indéterminée
- **Précise** que, s'agissant d'une portabilité d'un contrat à durée indéterminée (transfert d'une commune vers une autre), l'agent conservera l'échelon 07 de son grade de rédacteur contractuel en CDI

REGIME INDEMNITAIRE : La portabilité de ce contrat nécessite la mise en place du régime indemnitaire intitulé RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. **Après avoir délibéré, le Conseil municipal**

- **Décide d'instaurer** le RIFSEEP pour l'ensemble des agents de la commune
- **Charge** Mme la Maire de proposer au Comité Social Territorial (CST) de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, une délibération définissant la grille d'évaluation et l'enveloppe indemnitaire attribuée à chaque agent, en fonction de son grade.
L'avis du CST est obligatoire ; d'où la nécessité de soumettre un projet de délibération avant adoption par le conseil municipal
- **Précise** que les dépenses correspondantes devront respecter l'enveloppe prévisionnelle du budget primitif 2026.

3°) VITROPHANIE -SALLE DES FETES : Pour matérialiser les façades vitrées de la salle des fêtes, le conseil municipal, après avoir délibéré

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Braun Bois & Alu de Boesenbiesen d'un montant de 364,20 € TTC
- **CHARGE** Mme la Maire de passer commande pour la fourniture et la pose de bandes de signalisation pour vitrage
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents

4°) COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE : Après délibération, la nouvelle équipe municipale désigne les 2 conseillers municipaux, appelés à siéger au sein de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4 C). Sont nommés :

- o L'adjoint au maire Julien LAUFFENBURGER
- o La conseillère municipale Emilie LAUFFENBURGER

5°) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : L'adjoint au maire Julien LAUFFENBURGER présente à l'assemblée délibérante le Plan Communal de Sauvegarde existant. Le PCS est un outil de gestion des crises des communes qui doit permettre de répondre à tout type d'événements pouvant impacter la population (accident, inondation, etc...). Le PCS nécessite une mise à jour (nombre d'habitants, coordonnées des élus, rajout d'activités telle que la micro-crèche) avant transmission aux services préfectoraux, au courant de l'automne.

6°) DIVERS

- **CR Commission Bâtiments/voiries** : Les services routiers de la Collectivité Européenne d'Alsace ont dressé une ébauche pour l'aménagement de la rue Principale. Le projet concerne la sécurisation de la route et le ralentissement du flux des voitures, avec réaménagement des places de parking. L'appel à un bureau d'études sera nécessaire et le projet de travaux devra prendre en compte la réfection des rues des vergers, de l'église, d'une partie de la rue Haegel, en sus de la rue Principale.
- **CR Commission Communication** : Une nouvelle chaîne Whatsapp « Saasenheim » a été créée. Les conseillers municipaux sont invités à prendre des photos lors des manifestations, dans le cadre du bulletin communal qui sera diffusé en fin d'année.
- **CR Commission Patrimoine** : Une visite de l'église est prévue lors des journées du patrimoine. Y seront exposés des trésors cachés et afin de moderniser cette visite, un enregistrement audio a été préparé.
- **Demande de CASA DUE** : Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande du locataire Casa Due. La commune ne participera pas au financement du projet d'installation d'une climatisation à l'atelier de confection de pizzas, sis rue du Stade.
- **CR conseil d'école** : Au dernier conseil d'école a été évoqué le problème de la température ambiante élevée dans les salles de classe, en période de canicule. Installation de stores ou de volets roulants, pose d'une climatisation, telles sont les solutions relevées par le conseil municipal. Une étude va être faite.
Entre transférer les cours de l'après-midi à la salle des fêtes ou à la salle Heidt, l'équipe enseignante a décidé d'occuper la salle Heidt afin de profiter de la fraîcheur des locaux, les deux dernières semaines de cours.
Sont à actualiser les devis établis par deux fournisseurs dans le cadre de l'installation d'un panier de basket dans la cour de l'école.
- **Location salle des fêtes et salle Heidt** : Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la gratuité à l'association FCS pour la location de la salle des fêtes ; les conditions météorologiques ayant écourtées la soirée du feu de la Saint-Jean.
Pour les soirées After-work organisées en début de mois en période estivale, il est décidé de facturer à l'association Friend Club vo Saasa, un montant de 100,00 Euros par manifestation, comprenant la location, le ménage et les frais de consommation électrique.

- **Plan Local Urbain Intercommunal** : Les conseillers municipaux de l'ensemble des communes de l'intercommunalité seront invités à une réunion présentant le projet de PLUI le 9 septembre à 19 h à la Bouilloire de Marckolsheim.
- **Piste cyclable** : Suite à une réunion entre différents villages, la commune de Schoenau demande à être reliée à Saasenheim par une piste cyclable. Des achats de terrains seront à prévoir par la commune de Saasenheim si ce projet devait se finaliser. Il est aussi envisagé de relier Saasenheim à Sundhouse. Une rencontre pour concertation est prévue en septembre avec les services de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Anne-Marie NEEFF



La secrétaire de séance,
Christelle HARTMANN

